

Calendrier de l'enregistrement et de validation des données agricoles sur internet 2023

Quand?	Qui?	Quoi?
1. Exploitation à l'année (1), communauté d'exploitation (6) et unité d'élevage non commerciale (15)		
13 février – 15 mars	Exploitants avec forme d'exploitation 1, 6, 15 <ul style="list-style-type: none"> • Exploitants avec rucher • Exploitants avec poisson 	Annonces <ul style="list-style-type: none"> • Indications générales • Relevé des surfaces • Recensement du bétail (sans les bovins et les équidés) • Recensement des ruchers et des poissons • Annonces surfaces SPB II et réseau • Annonces des surfaces pour les programmes « système de production » (réduction des produits phytosanitaires, Biodiversité, fertilisation et préservation du sol) • Modifications des demandes de contributions
16 août – 31 août	Exploitants avec forme d'exploitation 1, 6	Inscriptions aux paiements directs et programmes spécifiques pour l'année suivante (2024) <ul style="list-style-type: none"> • PER et organismes de contrôle • Bio • SST/SRPA/Mise au pâturage • Réduction des produits phytosanitaires • Biodiversité (nouvelle contribution) • Fertilisation et préservation du sol • PLVH
2. Exploitation d'estivage (5)		
16 août – 31 août	Exploitants avec forme d'exploitation 5	Demandes de contributions d'estivage, Recensement du bétail (sans les bovins et les équidés)

3. Administration communale		
<ul style="list-style-type: none"> • 20 mars – 12 avril 	Teneur de cadastre	Validation des nouvelles parcelles hors mensuration officielle
<ul style="list-style-type: none"> • 20 mars – 12 avril 	Préposé agricole	Validation des exploitations situées dans la commune du préposé : <ul style="list-style-type: none"> • Indications générales • Demandes de contributions • Surfaces et nouvelles parcelles. Les surfaces hors commune ne sont pas modifiables mais visibles • Effectif du bétail Exploitations non situées dans la commune du préposé : <ul style="list-style-type: none"> • Validation des surfaces et des nouvelles parcelles situées dans la commune du préposé